

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE LAMARQUE PONTACQ

Séance du mardi 05 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marc BEGORRE,

Membres en exercice :
15

Présents : 10

Votants : 14

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sandra CASSOU-CLOUET, Philippe LACAZE, Sophie ASSIMANS, Michèle COSTE, Thomas BUZY, Pierre CASTEROT, Lionel FOSSARD, Jérôme LAFFORGUE

Représentés : Sylvie FOURCADE, Christophe VIGNES, Anne LAMOUREUX, Rita TRUSCIGLIO

Excusés :

Absents : Jordi HOSTEIN

Secrétaire de séance : Sandra CASSOU-CLOUET

DE_2024_010 - Objet : Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BEGORRE Marc

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par BEGORRE Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	127 650.89			148 387.03	127 650.89	148 387.03
Opérations exercice	202 705.30	198 184.96	354 619.62	457 218.14	557 324.92	655 403.10
Total	330 356.19	198 184.96	354 619.62	605 605.17	684 975.81	803 790.13
Résultat de clôture	132 171.23			250 985.55		118 814.32
Restes à réaliser						
Total cumulé	132 171.23			250 985.55		118 814.32
Résultat définitif	132 171.23			250 985.55		118 814.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Marc BEGORRE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 mars 2024
et publication ou notification du 06 mars 2024

